



MÉCANIQUE AUTOMOBILE

Code 5298

Reconnaissance des acquis ✓

Formation en classe ✓

Le mécanicien ou la mécanicienne automobile est formé(e) pour entretenir des véhicules, pour en assurer la maintenance et pour les réparer. Pour ce faire, il ou elle doit posséder des connaissances techniques en mécanique, en hydraulique, en électricité, en pneumatique et en informatique.

Une bonne forme physique est essentielle à l'exercice du métier de mécanicien(ne) automobile. L'habileté manuelle, l'autonomie et le sens de l'observation sont également des qualités requises. La rigueur, la minutie, la capacité d'analyse et de diagnostic sont également nécessaires au mécanicien ou à la mécanicienne automobile, car la moindre erreur peut avoir de lourdes conséquences sur la sécurité des clients.

Perspectives d'emploi

Les mécaniciens ou mécaniciennes automobiles sont appelé(e)s à travailler dans des garages indépendants, chez des concessionnaires ou des fabricants automobiles, pour des agences de location de véhicules, des entreprises de recyclage de pièces ou dans toute entreprise possédant un parc de véhicules.

Avec quelques années d'expérience, il ou elle pourra accéder à des postes de contremaître d'atelier, de gérant(e) de service, de conseiller ou de conseillère technique ou de vérificateur ou de vérificatrice pour les compagnies d'assurance. Le mécanicien ou la mécanicienne qui se dote de connaissances en commerce pourrait également se lancer en affaires.

Un stage en entreprise est prévu à la fin du diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique automobile, ce qui constitue une excellente préparation aux réalités du marché du travail.



MÉCANIQUE AUTOMOBILE

Contenu du programme

Code	Énoncé de la compétence	Heures	Unités
343-401	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15	1
343-412	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement	30	2
343-423	Rechercher de l'information technique sur les véhicules automobiles	45	3
343-433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	45	3
343-445	Effectuer des travaux d'atelier	75	5
343-452	Établir des relations interpersonnelles au travail	30	2
343-465	Vérifier l'état général de moteurs à combustion interne	75	5
343-476	Réparer des moteurs à combustion interne	90	6
343-484	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la tenue de route	60	4
343-496	Réparer des systèmes liés à la tenue de route	90	6
343-506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	90	6
343-514	Réparer des systèmes d'éclairage	60	4
343-524	Vérifier le fonctionnement de systèmes de base commandés par ordinateur	60	4
343-536	Vérifier le fonctionnement de systèmes de transmission de pouvoir	90	6
343-547	Réparer des systèmes de transmission de pouvoir	105	7
343-555	Vérifier le fonctionnement de systèmes de démarrage, de charge et des accessoires électromagnétiques	75	5
343-565	Réparer des systèmes de démarrage, de charge et des accessoires électromagnétiques	75	5
343-573	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la température du moteur et de l'habitacle	45	3
343-583	Effectuer l'entretien et la réparation des systèmes liés à la température du moteur et de l'habitacle	45	3
343-593	Vérifier le fonctionnement de systèmes de sécurité actifs et passifs	45	3
343-604	Réparer des systèmes de sécurité actifs et passifs	60	4
343-614	Effectuer l'entretien général d'un véhicule automobile	60	4
343-624	Vérifier le fonctionnement de systèmes d'allumage électronique	60	4
343-634	Réparer des systèmes d'allumage électronique	60	4
343-644	Vérifier le fonctionnement de systèmes d'injection électronique et antipollution	60	4
343-655	Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution	75	5
343-665	Vérifier le fonctionnement du groupe motopropulseur	75	5
343-671	Effectuer une démarche de recherche d'emploi	15	1
343-686	S'intégrer au milieu de travail	90	6
		1800	120